

VOUS POUVEZ DÉSIGNER UNE **PERSONNE DE CONFIANCE**

La **Personne de Confiance** est un proche ou un médecin que vous désignez pour vous accompagner dans vos démarches et témoigner de vos souhaits auprès de l'équipe médicale si vous n'êtes plus en mesure de le faire.

Elle peut vous assister lors des entretiens médicaux et vous aider à prendre vos décisions.

Elle sera consultée pour exprimer votre volonté si vous n'êtes plus en état de le faire.

La désignation est à renouveler à chaque hospitalisation.



Le document d'information et le formulaire de désignation sont à votre disposition auprès du personnel soignant.